



# INFORMATION MUNICIPALE DE SAINT-GENEST-MALIFAUX

## TÉLÉTHON 2004

# TELETHON 2004

Le vendredi 3 et le samedi 4 décembre 2004 se déroulera la 18<sup>ème</sup> édition du Téléthon. **Comme les années précédentes les sapeurs-pompiers lanceront cette opération à partir de 16 heures Place Maréchal Foch.**

En décembre 2003, de nombreuses associations genésiennes se sont jointes à eux pour donner une nouvelle ampleur à cette action humanitaire dans le cadre de la lutte contre la mucoviscidose et les maladies génétiques. Ce fut une réussite, notre Téléthon villageois baptisé "**Genesthon 2003**" a rapporté la **somme totale de 7 247,67 €** (3 100,00 € par les pompiers, 4 147,67 € par les associations), versée à l'A.F.M.

Actuellement la préparation du "Genesthon 2004" est commencée. Le vendredi 24 septembre une réunion a regroupé les sapeurs-pompiers, Emilie, les bénévoles appartenant aux différentes associations genésiennes et des représentants de la mairie. Les grandes lignes d'action ont été définies, elles sont proches de celles de l'édition précédente.

**On peut retenir dès aujourd'hui les activités suivantes :**

- En avant-première, le **jeudi 2 décembre, de 14 h à 18 h, le Club de l'Amitié** organisera un après-midi de belote avec dégustation de gâteaux où tous les genésiens et genésiennes sont invités à la salle polyvalente de la mairie.
- **Vendredi 3 décembre de 16 h à 19 h et samedi toute la journée les sapeurs-pompiers genésiens** proposeront la vente de lampions qui illumineront le samedi en début de soirée le mot Genesthon au terrain stabilisé du complexe sportif de la Croix de Garry. Ils animeront, avec le concours d'**Edmond Teyssier**, la place Maréchal Foch. Ils organiseront également les buvettes.

## N° 15

## NOVEMBRE 2004

- **L'Equipe d'Animation de la Maison de Retraite** vendra quiches, pizzas, gâteaux fabriqués par le personnel de la Maison de Retraite ou des particuliers.  
**Nouveauté** : au cours de la manifestation elle proposera des fleurs en papier crépon qui auront été confectionnées par les résidents et qui, au fur et à mesure de leur vente, seront accrochées sur un "Gros Cœur", à l'image de tous ceux qui participent à cette opération.
- **La Pétanque Génésienne et l'A.S. Cartonne** s'associeront pour organiser la soirée du vendredi : repas, concours de pétanque et de cartes dans l'ancien gymnase. Projet du Jeu de la Roue de l'A.S. Cartonne avec l'aide de notre animateur génésien Edmond Teyssier.
- **Le Bi-Cross Speed-Racing** réalisera des démonstrations de VTT, Véloroute et Vélocross de 9h30 à 16h le samedi dans le village (en cas de mauvais temps à l'ancien gymnase).
- **Le Basket** organisera un concours de lancers francs dans la salle des sports le samedi après-midi et la vente de T-shirts ainsi que la tenue d'une buvette.
- **La M.J.C.** proposera une démonstration de "gym. ludique" par les enfants de sa section Jeunes dans la salle de gymnastique le samedi après-midi de 15 h à 16 h et vente de gâteaux.
- **Les associations de parents des écoles de l'Etang et de la République** proposeront un parcours "fictif" entre leurs 2 lieux géographiques avec des vélos d'appartement.
- **L'ADPCL** organise le samedi, en fin d'après-midi, une marche qui se terminera au stade avec l'illumination du mot "Genesthon" et probablement la dégustation d'une boisson (vin chaud ou jus de fruits).
- **La section "Danses de Salon"** ouvrira le bal en début de soirée du samedi après le repas organisé sans doute par l'**ACCA**.
- **L'ASSGM** organisera des "petits ateliers" (horaires à définir).
- **Le nouveau "Club de Moto"** réfléchit à une possibilité d'animation.
- **La foulée du Haut-Pilat** participera à la manifestation et définira lors de la prochaine réunion son activité.
- **Edmond Teyssier** animera l'ensemble de l'opération "Genesthon 2004", soit dans le village, soit dans les gymnases.
- **Les commerçants** souhaitent s'associer à ce Téléthon, la forme de participation sera définie lors de la prochaine réunion.

**Les associations ainsi que des particuliers** désirant participer à cette nouvelle édition du Téléthon sont les bienvenus et invités à assister à la prochaine réunion de préparation le lundi 8 novembre 2004 à 20 h dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la mairie, côté annexe (face à la bibliothèque).

**La municipalité**, comme l'an dernier, mettra gracieusement à la disposition des associations les locaux sportifs, tables et chaises et l'aide des Services techniques, une façon pour elle de participer au "Genesthon".

Rendez-vous à tous les genésiens les 2, 3 et 4 décembre 2004 à travers les différentes manifestations organisées pour la 18<sup>ème</sup> édition du Téléthon au cœur de notre village.



## ADMR

### projet de création d'un service de soins infirmiers à domicile sur le canton de Saint-Genest-Malifaux

On assigne aux Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), pour personnes âgées plusieurs objectifs :

- Améliorer le soutien à domicile des personnes âgées dans le domaine des soins d'hygiène et infirmiers.
- Eviter une hospitalisation inadaptée qui déracine la personne âgée.
- Faciliter ou accélérer une sortie de l'hôpital.
- Soulager les enfants qui ont à charge, chez eux, des personnes âgées.
- Prévenir et retarder la dégradation de l'état de santé des personnes et les aider à garder leur autonomie.

Un projet de création est donc en cours sur le canton de Saint-Genest-Malifaux, initié par l'ADMR qui vous propose de les rejoindre en tant que bénévole pour participer à la mise en place et la gestion de ce projet. Voici donc ci-après quelques déclinaisons de la mission de bénévole au sein de l'ADMR ainsi que les personnes à contacter.

#### ■ **Bénévole ADMR, une mission passionnante**

100 000 personnes s'engagent au quotidien auprès des familles, des enfants, des personnes âgées handicapées ou malades. Ces bénévoles, hommes et femmes, tissent chaque jour des liens humains et sociaux dans les villes et les villages de France. Chaque association locale ADMR est animée et gérée par une équipe de bénévoles connaissant ses habitants, les institutions et l'économie de la localité. Le rôle et l'engagement des bénévoles sont décisifs. C'est aux bénévoles de cerner les attentes des personnes, de trouver la réponse adaptée à la demande, d'obtenir les meilleurs financements, de recruter les salariés et d'organiser leur travail, d'accompagner et de veiller au bien-être des personnes aidées, en lien étroit avec l'entourage.

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter **Elisabeth ODOUARD** - tél. 04 77 39 07 03.

Une réunion d'information s'est tenue le mercredi 6 octobre 2004 afin de présenter ce nouveau service. Un appel à des bénévoles pour constituer l'association support de ce SSIAD a été lancé.



## ESPACE JULES VERNE

Encore quelques semaines de travaux, et après une visite de la commission de sécurité, le nouvel espace Jules Verne pourra ouvrir ses portes au public. En prévision de cette ouverture, le conseil municipal, après concertation avec les représentants

des associations locales et les membres de la commission extra municipale, a approuvé définitivement le règlement intérieur et les tarifs de location de cet équipement, lors de sa séance du 15 octobre 2004.

Nous publions ici **les principaux tarifs et les quelques extraits du règlement intérieur** qui peut être consulté en Mairie où il est affiché.

L'espace Jules Verne se décompose en deux parties bien distinctes avec des fonctions différentes :

### ■ La salle polyvalente

- La salle polyvalente est destinée prioritairement aux manifestations organisées par la commune et la commission animation, par les associations genésiennes et par les familles résidant sur la commune (mariages, baptêmes...). Les réservations pour le compte d'autrui sont interdites.
- Cette salle polyvalente de 310 m<sup>2</sup> avec podium fixe, cuisine, bar sera louée 500 € aux résidents (soit 50 % du tarif normal) avec remise d'une caution. Elle sera prêtée gratuitement une fois par an aux associations et écoles de la commune (pour leurs manifestations suivantes, la location sera de 250 €). Elle pourra exceptionnellement être louée à des entreprises privées ou pour des demandes extérieures, sur décision de la municipalité, en fonction de l'intérêt porté à la manifestation, au tarif de 1 000 €.
- Chaque année avant le 30 septembre, la commune établira un planning des manifestations avec les associations genésiennes.

### ■ La salle de cinéma et son hall d'entrée

- Cette salle est destinée prioritairement au cinéma en raison des subventions obtenues à ce titre. En prévision du lancement de cette activité, la commune qui avait commandé en juillet 2002 une étude de marché cinématographique s'est adjoint le concours technique de l'entente CINE CENTREST (agrée par le Centre National de la Cinématographie) qui regroupe un nombre important de salles municipales ou associatives indépendantes (Dunières, Bourg Argental, Saint-Galmier, Montbrison, Yssingaux, Panissières, etc...). Une convention et un contrat de programmation ont donc été signés le 1<sup>er</sup> septembre

2004 avec l'entente CINE CENTREST, dès lors que l'autorisation d'exploiter venait d'être officiellement délivrée au Maire par le Centre National de la Cinématographie. L'entente CINE CENTREST vient par ailleurs de signer un contrat avec la société SAGEC qui sera le programmateur de toutes les salles membres de l'entente.

Au niveau local, une régie municipale a été créée le 3 août 2004 pour assurer la gestion financière de la salle de cinéma. Un budget annexe au budget communal sera ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour retracer avec précisions les dépenses et recettes de ce nouvel équipement municipal. Par ailleurs, une commission extra municipale se met progressivement en place pour assurer l'animation autour de cette nouvelle activité culturelle ouverte à tous les habitants du plateau et au-delà...

En dehors de la programmation hebdomadaire des séances de cinéma, cette salle pourra accueillir des conférences, concerts, représentations théâtrales... selon les disponibilités du planning établi par la municipalité.

### ■ Plan de financement prévisionnel (\*)

Le coût global de l'espace Jules Verne est estimé à :

• Salle de cinéma et hall d'accueil.....	1 240 000 €
• Salle polyvalente.....	890 000 €
	<hr/>
	<b>2 130 000 € H.T</b>

Le financement de l'opération a été assuré principalement par les fonds obtenus pour la construction de la salle de cinéma

• Fonds européens destinés au cinéma (DRAC).....	298 000 €
• Centre National de la Cinématographie + aide sélective régionale...	180 000 €
• Ministère de la culture (cinéma).....	80 000 €
• Concours de l'Etat - DGE (salle de cinéma et salle polyvalente).....	397 000 €
• Concours du Département.....	266 000 €
• Concours de la Région (pour la salle culturelle seulement par le biais du contrat global de développement. Il ne s'agit pas d'un financement cantonal).....	228 000 €
• ADEME énergie renouvelable.....	40 000 €
• emprunt communal de.....	600 000 €

et autofinancement pour le solde

(\*) Le bilan financier précis de l'opération sera publié après achèvement total de la construction

Cet espace est réalisé avec le concours financier de :





## HABITATIONS LÉGÈRES DE LOISIRS

### à la Croix de Garry

C'est l'automne et la saison des champignons..., du coté de la Croix de Garry huit chalets loisirs sont sortis de terre en l'espace de trois semaines. Réalisés par l'entreprise L'ABEILLE, ces chalets entièrement en bois sont construits pour partie en atelier et ensuite assemblés sur place ce qui explique la rapidité avec laquelle ils sont montés.

Ce projet initié par la commune dans le cadre du contrat "Ondaine Haut-Pilat" signé avec la Région Rhône-Alpes a dû suivre un long parcours avant d'aboutir, mais la ténacité et le travail de la commission municipale sont largement récompensés par la qualité de cette réalisation.

#### ■ **Bref rappel**

Le 5 juillet 2002, le conseil municipal confie au bureau Valentin une étude technique et économique afin de vérifier l'intérêt d'un projet d'implantation d'habitations légères de loisirs au camping municipal.

Le 22 novembre 2002, le rapport final du bureau d'études est présenté au conseil municipal qui approuve le projet de création d'un pôle d'habitations légères de loisirs et d'un pavillon d'animation. Trois dossiers de demande de subventions sont ensuite constitués et adressés à la Région Rhône-Alpes au titre du contrat global Ondaine Haut-Pilat, au Département de la Loire et aux services de l'Etat au titre des Fonds Européens.

Le 28 mars 2003, l'étude paysagère confiée au cabinet BUFFARD et l'avant projet détaillé des travaux sont soumis au vote de l'assemblée municipale qui approuve le projet global, soit une dépense évaluée à 457 000 € H.T.

#### ■ **Notification des Aides Financières**

- Le 2 juin 2003, le Conseil Général de la Loire décide d'allouer une aide financière de..... 109 412 €
  - Le 19 décembre 2003, le Préfet de Région notifie la subvention attribuée par le comité de programmation des Fonds Européens (FEDER)..... 100 594 €
  - Le 6 février 2004, la commission permanente du Conseil Régional Rhône-Alpes décide de verser une aide de.... 137 174 €
- Total des subventions..... 347 180 €**

## ■ 12 septembre 2003 et 21 novembre 2003

Le Conseil décide de lancer deux appels d'offres permettant de réaliser les travaux de viabilité et de construction des habitations légères de loisirs et du pavillon.

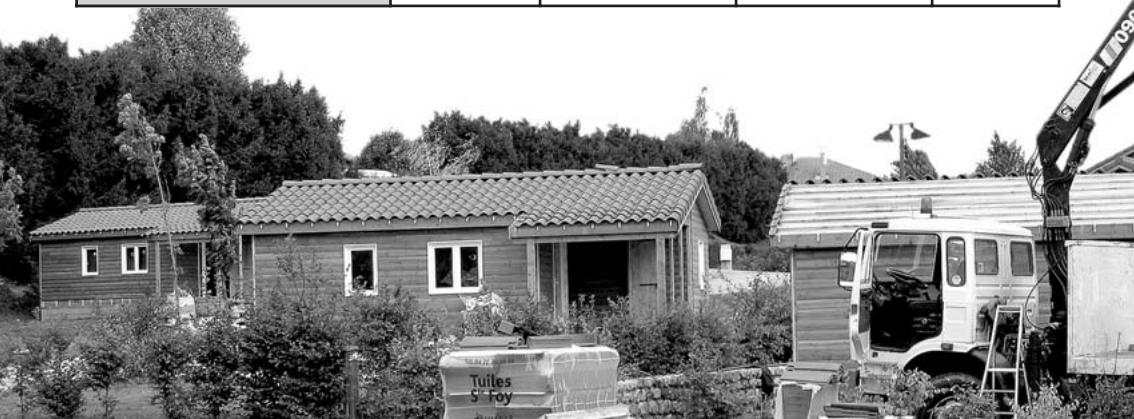
## ■ 21 juin 2004

Le résultat des appels d'offres est communiqué au conseil municipal qui autorise le Maire à signer les marchés permettant ainsi le début des travaux après la saison estivale.

## ■ Tarifs de location

Les tarifs de location de ces équipements sont les suivants :

Chalets 4/6 personnes Année 2004	T.T.C.			
	Semaine	Week-end 2 jours/1 nuit	Week-end 3 jours/2 nuits	Nuitée
<b>Juillet - Août</b>	450 €			
<b>Juin - septembre</b>	380 €	90 €	120 €	60 €
<b>Petites vacances scolaires</b>	300 €	90 €	120 €	60 €
<b>Octobre à mai</b> <i>hors petites vacances scolaires</i>	250 €	90 €	120 €	60 €
<b>2 semaines consécutives</b>	réduction 10% sauf en juillet et août			
<b>Pavillon d'animation</b>	Semaine	Week-end 2 jours	Week-end 3 jours	Journée
<b>Exclusivement réservé aux clients du camping, gîte et chalets</b>	300 €	100 €	130 €	50 €



Ce programme est réalisé  
avec le concours financier de :





# AU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2004

## Les élus s'opposent à la délocalisation des services publics locaux

Alors que pèsent de lourdes menaces sur le maintien des services publics locaux, le conseil municipal a pris connaissance, par voie de presse le 25 septembre 2004, des projets à l'étude concernant la réduction du nombre de subdivisions de l'Équipement dans notre département et plus particulièrement du regroupement de la subdivision de Saint-Genest avec Pélussin.

Le conseil municipal estime qu'il est pour le moins paradoxal qu'un important investissement du Département fait en 2001 avec l'accord de l'Etat pour installer les bureaux de la subdivision Saint-Etienne Sud à Saint-Genest-Malifaux, au cœur du Pilat, soit remis en cause 3 ans plus tard, de manière aussi brutale.

Le conseil municipal s'oppose à une délocalisation sur Pélussin, aussi éloigné, situé à une heure de voiture de Saint-Genest à la belle saison, sur l'autre versant du massif du Pilat. Le conseil municipal unanime s'élève contre une telle orientation de transfert, souhaite une concertation sur ce point avec le Conseil Général de la Loire.

## Numérisation du cadastre

### Avis d'information - Arrêté municipal du 25 juillet 2004 affiché en Mairie

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, le Maire informe le public que les informations relatives au plan cadastral et aux fichiers cadastraux fournis par les services fiscaux ont fait l'objet d'un traitement informatisé au niveau communal.

Cette application a pour finalité l'utilisation de la documentation cadastrale dans le cadre des projets d'aménagement de la commune, de l'information des personnes figurant au cadastre sur des opérations les concernant et la délivrance d'informations aux personnes ayant déposé une demande de renseignements concernant une parcelle ou un propriétaire foncier déterminé. Les informations communiquées au public par les services administratifs de la Mairie ne doivent pas être utilisées à des fins de démarchage politique ou commercial.

## Commission fleurissement

Cette année, 18 participants ont concouru. Voici les résultats :

### • Catégorie "maisons" :

- 1<sup>er</sup> prix : Jean Basty et Smail Azazi
- 2<sup>ème</sup> prix : Marie Grange et Hélène Bergeron
- 3<sup>ème</sup> prix : Jean-François Bonfils

### • Catégorie "balcons" :

- 1<sup>er</sup> prix : Régine Quiblier et M. et M<sup>me</sup> Marius Chalaye

### • Catégorie "décor floral installé en bordure de voie publique" : M<sup>me</sup> Marie-Claire Faure

A noter : de nombreux génésiens et touristes ont tout particulièrement remarqué et apprécié le fleurissement du village et nous ont fait part de leur satisfaction.





## DEUX NOUVELLES ENSEIGNES SUR NOTRE VILLAGE

### ■ I.D.K.DO.

Depuis le 29 juillet, Isabelle COURBON a repris une importante partie de l'activité du magasin de Jo PEYRON sous l'enseigne "I.D.K.DO". Les clients pourront découvrir à l'intérieur un grand choix d'articles cadeaux, de décoration de la maison, jouets, petit ménage ainsi que la petite fourniture électrique (ampoules, piles, etc...), articles de pêche et appâts. Elle est également dépositaire de Canal + et TPS, vend des livres d'enfants et propose un service dépôt de pressing et la fourniture de bouteilles de gaz.

I.D.K.DO est situé 9, place Maréchal Foch - Tél. 04 77 51 26 42.

Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h30, le dimanche de 10h à 12h.

### ■ L'OPTICIEN DU PILAT

Dans un espace moderne et lumineux Jacques-Philippe Champailier, opticien (un diplôme d'état et un diplôme universitaire d'optique de contact) propose depuis mi-septembre une gamme de produits tels que : lunettes, lentilles, solaires, jumelles,... Il offre de plus un service de petites réparations (vis aux branches, petites soudures...) qu'il réalise dans son magasin. En tant qu'opticien indépendant, J.P. Champailier veut offrir à chacun de ses clients un service et des conseils personnalisés au meilleur prix.

Il est situé au 5, rue de la Semène (anciennement Pressing du Pilat), Tel. 04 77 39 04 45

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h,

le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.



## CAPEB

La CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) représente l'artisanat dans le secteur du bâtiment. A ce titre, elle s'engage sur l'ensemble des dossiers concernant les artisans. La Transmission-Reprise en fait partie puisque dans les 10 ans à venir, 40 % des entreprises artisanales du bâtiment changeront de mains ou disparaîtront. L'artisanat du bâtiment occupe une place importante dans l'aménagement du territoire urbain comme rural. En effet, ces entreprises assurent une activité locale apportant services, emplois et développement locaux. Avec le soutien financier du Conseil Général et des Fonds Structurels Européens les deux CAPEB de la Loire ont engagé en 2004 une action en faveur de la Transmission-Reprise d'entreprise artisanale du bâtiment.

L'objectif principal de ce dossier est de repérer des cédants et des repreneurs.

Voici les coordonnées de la CAPEB de notre région :

CAPEB 42 - 13, rue Camille de Rochetaillée - B.P. 759 - 42951 - Saint-Etienne Cedex 9 - Tél. 04 77 92 40 52

site Web : [capeb-saint-etienne.fr](http://capeb-saint-etienne.fr) - Bureaux ouverts tous les jours, sauf samedi, de 8h à 18h - le vendredi de 8h à 17h.

# MANIFESTATIONS NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2004

## ■ Cérémonies du 11 novembre

- 11 h : Rassemblement à la caserne des pompiers.
- 11 h 15 : Dépôt de la gerbe au Monument aux Morts.

Après la cérémonie un vin d'honneur sera offert en mairie, salle POLYVALENTE.

- ## ■ Jeudi 2, vendredi 3 et samedi 4 décembre : opération Téléthon,
- animée par les sapeurs-pompiers, les associations génésiennes et Edmond Teyssier sur la place Maréchal Foch et dans différents lieux du village. *(Article d'information dans les pages de ce bulletin)*

## ■ Samedi 4 et dimanche 5 décembre : "La Boîte aux Cadeaux"

La commission Animation organise pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive une exposition-vente avec des artisans métiers d'art. Ils nous présenteront leurs créations dans une ambiance de fête et sur fond musical. Nous vous proposons de venir les découvrir et peut-être y trouver vos cadeaux de Noël personnalisés que vous pourrez offrir avec plaisir à votre entourage.



Des artistes présenteront : peintures, vitrines miniatures, objets en bois tourné, appliques décoratives ou d'éclairage en métal... Des décorations de Noël seront également proposées par l'association France-Patchwork Loire/Haute-Loire pour orner votre table de fête, votre sapin ou votre maison (atelier de démonstration pour réaliser des boules de Noël décoratives).

## ■ Vendredi 10 décembre à 20 heures : Concert "Mozart" avec l'Orchestre Symphonique de Saint-Etienne à l'église de Saint-Genest.

Laurent Campellone, directeur musical et trente musiciens interpréteront quelques-uns des plus beaux morceaux de Mozart. Entrée gratuite.

## ■ Mardi 21 décembre : à 15 heures au gymnase.

Comme chaque année, une après-midi récréative pour les enfants de 3 à 10 ans est proposée par la commission Animation de la municipalité. Le spectacle est un conte musical "comment, à travers leur promenade, deux petits enfants rencontrent une baleine, un cheval, des grenouilles, des crocodiles et plein d'autres animaux..." Un goûter terminera cette après-midi de détente.



## ■ A partir du vendredi 3 décembre, notre village s'illuminera

et prendra un air de fête avec l'éclairage de l'église, de la mairie et le cœur du bourg.



### Les Journées du Patrimoine : Saint-Genest y participe pour la première fois.

A l'occasion des Journées du Patrimoine 2004, la Société d'Histoire du Pays de Saint-Genest-Malifaux, sur l'initiative de son président, Raphaël Jourjon, a proposé deux visites guidées gratuites de l'église du village, de style ogival de transition, connue pour être la plus ancienne église du canton.

Les 80 personnes qui ont suivi les explications (une trentaine à 14 heures et une cinquantaine à 17 heures) ont débuté la visite plus particulièrement sur les aspects extérieurs du bâtiment : portail d'entrée, façade sud, chevet et clocher.

La visite a continué sur les évolutions intérieures qu'a connu le bâtiment entre les XV<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle, à propos notamment des agrandissements successifs. Ce moment de mise au point a permis aussi d'envisager les différents décors de l'église depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle et d'aborder les éléments remarquables comme les culs-de-lampe et vitraux historisés, les clefs de voûtes sculptées, la piscine d'autel d'avant le Concile de Trente et le calice classé monument historique. Après environ une heure trente de parcours, la visite s'est terminée sur les projets de restauration extérieure envisagés par la municipalité pour les années à venir.

Cette initiative a reçu un excellent accueil de la part des Genésiens voire des habitants du canton dans son ensemble et a été l'occasion d'une découverte pour la plupart d'entre nous. La Société d'Histoire prévoit par conséquent d'organiser une nouvelle visite pour les Journées du Patrimoine 2005, non plus sur le thème du "Religieux" mais sur celui de la "Nature, Forêt et Patrimoine". Alors, rendez-vous à la mi-septembre de l'année prochaine !



## ANPE

Le Conseil Général organise, en partenariat avec l'ANPE, l'Union Départementale des Missions Locales et PAIO de la Loire

**"Les Rendez-vous de l'Offre d'Emploi"**

**le Vendredi 5 novembre 2004**

**au Centre des Congrès - Cours Fauriel à Saint-Etienne**

**de 9h30 à 17h00**

- *Recrutement par des entreprises de tous secteurs d'activité.*
- *Nombreux postes à pourvoir.*
- *Présence de la Chambre des Métiers.*
- *Animation Internet.*
- *Ateliers d'aide à la recherche d'emploi.*

## DU CÔTÉ DU MÉDICAL

### ■ **Orthophonie, une profession encore méconnue...**

On me demande souvent : *"mais en quoi consiste au juste votre métier ? vous voyez des adultes aussi ? des enfants ? des grands ? des petits ?"* En fait, l'orthophonie peut s'adresser à tous, à tout âge, pour des indications variées. Son domaine d'intervention est celui du langage oral ou écrit. L'extrait du décret de compétences du 2 mai 2002 définit ainsi la profession : *"L'orthophonie consiste à prévenir, à évaluer et à prendre en charge, aussi précocement que possible, par des actes de rééducation constituant un traitement, les troubles de la voix, de l'articulation, de la parole, ainsi que les troubles associés à la compréhension du langage oral et écrit et à son expression ; à dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale permettant de compléter ou de suppléer ces fonctions."*

Ces traitements sont pris en charge par l'Assurance Maladie. Une prescription médicale de bilan est donc nécessaire.

### ■ **Quelle est la formation nécessaire à la profession d'orthophoniste ?**

L'orthophoniste est titulaire d'un Certificat de Capacité d'Orthophonie qui sanctionne une formation de quatre années d'études universitaires auxquelles on accède sur concours, après généralement, une préparation d'un an.

Au quotidien, l'orthophoniste rééduque donc les défauts d'articulation (de l'enfant comme de l'adolescent, par exemple lors de la pose d'un appareil dentaire), les retards de parole ou de langage simples ou plus graves de l'enfant (dysphasie), le bégaiement, intervient dans les surdités (démutisation ou conservation de la voix..), les troubles de la voix et de manière générale pour toutes déformations de la parole ou du langage suite à un accident vasculaire, une paralysie, une opération des cordes vocales ou de la sphère bucco pharyngée. D'autres pathologies neurologiques moins connues peuvent également susciter l'intervention d'un orthophoniste pour maintenir des capacités précises de langage ou de mémoire.

L'orthophoniste peut aussi rééduquer les mécanismes de déglutition (chez un adulte dont les mécanismes pour avaler sont perturbés suite à une affection ou chez un enfant suivant un traitement orthodontique).

Un autre domaine d'intervention de l'orthophonie est celui du langage écrit. Il concerne les enfants mais aussi parfois les adultes, comme dans certaines affections neurologiques ou lors de demande précise de rééducation de dyslexie.

L'enfant est le plus souvent adressé sur le conseil de son instituteur ou parfois du médecin scolaire, du médecin traitant... Tout d'abord un bilan est réalisé et met en évidence ou non,

un simple trouble d'apprentissage du langage écrit, une dyslexie, une dysorthographe ou une dysgraphie (trouble de l'écriture). Un autre type de bilan est le bilan logico-mathématique. On constate donc que l'orthophonie s'adresse au jeune enfant, autour de 4 ans, jusqu'à l'âge adulte, que les indications sont fort différentes les unes des autres, des plus bénignes aux plus sévères. Les rééducations sont menées en coopération avec l'enfant, le jeune ou l'adulte lui-même, bien entendu, mais aussi dans certains cas, avec l'équipe médicale, avec la famille ou avec l'équipe enseignante. Les besoins en orthophonie ont beaucoup augmenté au cours de ces dernières années mais malheureusement, le nombre d'orthophonistes en France est vraiment trop réduit !

Pour conclure, l'orthophonie est une profession variée, toujours en évolution et reste au cours des années, passionnante !

### **Cabinet d'orthophoniste de Saint-Genest-Malifaux**

**Pascale Masseboeuf**

9, rue de la Calade - 42660 Saint-Genest-Malifaux - Tél. 04 77 39 08 34

- **Cabinet infirmier** Le cabinet infirmier de Saint-Genest ouvert depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2003 a changé de numéro de **téléphone**, le voici rappelé : **06 84 54 64 13** (Jacqueline VERA, Rémi Martinez, Patrick Chojnacky, Denise Gallien - remplaçante).
- **Cabinet médical** Le **docteur Annick Trouillet** vous informe de son association avec le **docteur Myriam Granjean**, à partir de novembre 2004.

## **Randonnées de l'APPEL**



### **Comment est utilisé cet argent ?**

La 3<sup>ème</sup> édition des marches APPEL s'est déroulée le dimanche 5 septembre, 400 marcheurs y ont participé. La "Commission Animation" de la mairie de Saint-Genest et l'APPEL (Association Philanthropique de Parents d'Enfants Leucémiques), aidés de géniéniens et de "classards", ont proposé 3 circuits qui se sont déroulés sous un magnifique soleil et la découverte de splendides points de vue. La somme récoltée cette année d'un montant de 2 322 € permettra d'aider les bénévoles de l'APPEL à poursuivre leurs actions en direction des jeunes malades leucémiques.

Tous les membres de l'association de l'APPEL remercient les marcheurs et les donateurs de l'aide morale et financière qui leur est apportée pour poursuivre leur action de soutien et d'aide aux enfants leucémiques dont ils s'occupent dans les services hospitaliers. Merci à tous et à l'année prochaine.

En 2003 et 2004, plusieurs opérations ont apporté des moments de joie aux enfants souffrants.

- une fête de Noël 2003 avec des cadeaux aux jeunes malades,
- un week-end offert à Dylan et ses parents à Marinland (jeune en fin de vie),
- petits cadeaux au moment des anniversaires,
- témoignages d'amitié sous forme de fleurs au moment du décès de jeunes malades accompagnés par l'APPEL depuis de nombreux mois,
- location de vidéo-cassettes pour distraire les jeunes patients à l'hôpital,
- préparation du Noël 2004.



## ADPCL

L'Association pour le Développement de la Protection Civile de la Loire, ou ADPCL, possède une section sur notre commune de Saint-Genest. Son président est Eric Argaud, la secrétaire est Fanny Basty. Voici les activités de l'association. Elle comprend deux champs d'action :

1. Formation du grand public aux premiers secours - AFPS - (Attestation de Formation aux Premiers Secours).
2. Encadrement de toutes les manifestations culturelles et sportives sur leur territoire géographique.

La section ADPCL du canton de Saint-Genest-Malifaux est composée actuellement de 17 bénévoles. Tous possèdent au minimum l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours). On peut être membre de l'association à partir de 16 ans, le montant annuel de l'adhésion est 9 €. Elle accueille volontiers de nouveaux membres correspondant aux critères indiqués ci-dessus. Il est à remarquer que, dans un certain nombre de cas, être "secouriste de l'ADPCL" est le premier pas vers le volontariat "pompiers".

### Voici quelques précisions sur les 2 actions de l'ADPCL :

■ **I. Formation en direction de 2 créneaux :** les bénévoles de l'association et le grand public. La formation est assurée par des moniteurs qui sont, soit des pompiers, soit des civils titulaires du monitorat d'Etat de Secourisme (Eric Argaud en est titulaire et il est habilité à enseigner).

Quelques précisions sur les différentes formations :

- a) **celles en direction des bénévoles de l'ADPCL :** ils reçoivent, d'une part, une formation en continu pour les préparer aux interventions de secours, d'autre part, à la préparation de diplômes de type "interventions en équipe pour les premiers secours".
- b) **celles en direction du grand public :** sur le canton de Saint-Genest-Malifaux, elle représente environ 80 % du temps accordé à la formation.
  - en 2004, 200 personnes ont été formées à l'AFPS
  - la **durée de la formation** est de 10 heures, qui peut être répartie : 5 séances de deux heures en soirée (20 h à 22 h) ou 1 séance de deux heures un vendredi soir et 2 de quatre heures qui se déroulent les samedis après-midi.
  - le **public est d'âge très varié**, les jeunes à partir de 10 ans et sans limite d'âge.
  - **coût de la formation :** actuellement, le montant est de 56,10 €. Il comprend les cours (théoriques et pratiques) et 1 livre (synthèse de l'enseignement reçu).
  - **lieu :** caserne des pompiers de Saint-Genest.
  - **encadrement :** tous les formateurs (pompiers et moniteurs) sont bénévoles, l'argent des stages est utilisé pour l'organisation des stages et pour l'achat du matériel nécessaire aux cours.

- **périodicité des stages** : au minimum 1 par trimestre.

**Pour l'année 2004, le prochain stage se déroulera en novembre :  
vendredi 19 (de 20 h à 22 h) et les samedis 20 et 27 (de 14 h à 18 h)  
à la caserne des pompiers.**

- **renseignements** : Eric Argaud - tél. 06 78 62 78 70.

Voici un **aperçu du contenu de la formation** :

- Comment s'organise une alerte au secours.
- Mise en place de la protection des victimes, des témoins et des intervenants (périmètre de sécurité, mise hors tension des installations.)
- Comment arrêter une hémorragie.
- Traitement des étouffements.
- La P.L.S. (position latérale de sécurité pour les personnes inconscientes).
- Massage cardiaque.
- Traitement des malaises.
- Traitement des plaies et brûlures.
- Traitement des traumatismes.

En fin de formation, chaque participant passe un test (thème tiré au sort par chaque stagiaire). La réussite de ce "test" permet la validation de la formation et l'obtention de l'A.F.P.S.

La remise officielle du diplôme est effectuée devant la presse.

- **2. L'ADPCL de Saint-Genest a encadré des manifestations culturelles et sportives** sur le canton de Saint-Genest. En 2004, elle a participé à de nombreuses rencontres, entre autres, en juin lors de la fête du 30<sup>ème</sup> anniversaire de la création du Parc Naturel Régional du Pilat qui s'est déroulée à La Croix de Garry (environ 7 000 visiteurs), le tournoi de foot pour les moins de 16 ans, la course organisée par la Foulée du Haut-Pilat autour du barrage, la fête du vent à La Jasserie... En décembre 2003, l'ADPCL a organisé également une marche lors du Téléthon, elle prépare celle de l'édition 2004. Les bénévoles de l'association interviennent pour soigner les blessures légères (brûlures, piqûres de guêpes,...). Dans des cas plus graves, ils assurent le conditionnement de la victime en vue de son évacuation par les pompiers. Ce sont eux également qui appellent les secours (pompiers, services d'urgence) suivant l'évaluation qu'ils ont réalisée.

**Projet 2005 : La section de Saint-Genest prépare l'organisation de l'Assemblée Générale Départementale de l'ADPCL le 19 mars 2005** (après-midi et soirée) **à l'espace Jules Verne** (environ 200 personnes sont attendues, la dernière Assemblée Générale Départementale tenue à Saint-Genest date de 1986).



# CRÉATION DU CENTRE ÉQUESTRE DE SAINT-GENEST-MALIFAUX



A la suite d'une période d'essai durant la saison estivale, Stéphanie Laverie a ouvert le Centre Equestre de Saint-Genest-Malifaux situé dans les locaux de la Diligence au Château du Bois. Le club propose aux amateurs et passionnés de chevaux des cours d'équitation en carrière pour les enfants, les ados et les adultes. Les cours qu'elle dispense sont donnés tous les jours de la semaine sauf le dimanche qui est réservé aux sorties en concours ou pour l'organisation des stages.

Des stages de perfectionnement, des passages d'examen, des sorties en concours sont prévus tout au long de l'année.

Stéphanie propose également de prendre des chevaux en pension au box, pour les cavaliers propriétaires voulant profiter des joies de la moyenne montagne qu'offre le Parc du Pilat. Stéphanie possède le brevet d'éducateur sportif 1<sup>er</sup> degré. Elle s'occupe avec son époux du débouillage, du dressage et de la valorisation du jeune cheval pour les éleveurs de la région intéressés par ce service.

## ■ Partenariat avec le Lycée Agricole et la Mairie

Ce tout nouveau Centre Equestre est le résultat d'un partenariat établi entre Stéphanie et le Lycée Agricole de Montbrison Précieux, propriétaire des lieux qui lui offre ainsi l'usage des locaux et des terrains. Des ententes ont été réalisées notamment pour les récoltes de foin et la gestion des terrains. Ce partenariat a été soutenu par la Commune de Saint-Genest. De plus, après l'accueil des cavaliers de club, le Centre Equestre de Saint-Genest-Malifaux propose des activités hippiques aux élèves de secondes et terminales BEP du Lycée Agricole mais aussi auprès de la Maison d'enfance spécialisée de Riocreux, en attendant une extension aux autres écoles de la commune.

## ■ Un sport qui "monte"

L'équitation est de plus en plus pratiquée. Il faut dire que le cavalier voit s'offrir à lui une multitude de plaisirs et d'activités équestres. Il peut suivre les aventures du club qui propose des animations conviviales. Autant d'occasions de partager de bons moments avec des amis motivés par les mêmes goûts pour les animaux et la nature. Il peut partir en promenade dans les beaux paysages du Parc du Pilat ; il peut goûter aussi à la compétition, le circuit club accessible très tôt permet à chacun de trouver un championnat de France à sa portée.

L'équitation est la 4<sup>ème</sup> discipline sportive en France par le nombre de ses pratiquants avec près de 500 000 licenciés mais aussi le 1<sup>er</sup> sport féminin. Le poney est en tête de tous les sondages lorsqu'on interroge les enfants sur le sport qu'ils aimeraient pratiquer.

### **Belle réussite de la journée "Portes Ouvertes" du Centre Equestre du dimanche 19 septembre lors de la Journée Nationale du Cheval.**

Environ 250 personnes ont pu profiter de l'occasion pour initier les enfants aux poneys dans une ambiance rendue festive par la présence des cavaliers habituels du club qui ont fait des démonstrations très appréciées. On a surtout remarqué :

- Un joli carrousel à 6 chevaux fort bien exécuté :

*Lorraine Couraud-Marelo des Eygauds, Alexandra Charlier-Diable de la Combe, Emilie Charlier-Ileska des Eygauds, Lise Garnier-Garou du Boisrond, Amandine Eymard-Galaxie de Filioly, Marine Zimmerman-Gaston du Sapt.*

- Dressage compétition : *Françoise Charlier-Diable de la Combe, Marine Zimmerman-Gaston du Sapt.*

- Obstacle : *Alexandra Charlier-Ileska des Eygauds, Emilie Charlier-Ileska des Eygauds, Lise Garnier-Katja du Bracou, Amandine Eymard-Galaxie de Filioly, Lorraine Couraud-Marelo des Eygauds.*

- Baby-poney : *Clémence Navarro-Enzo.*

- Maniabilité : *Pierre-Edouard James-Nougatine, Camille Martin-Enzo.*

En attendant les prochaines nouvelles des sorties en concours...

Centre équestre de Saint-Genest-Malifaux - Stéphanie LAVERIE EQUITATION

Le Château du Bois - La Diligence - 42660 Saint-Genest-Malifaux

Tél. 06 32 06 23 06 - e.mail : [www.sle@online.fr](http://www.sle@online.fr)

## **CLUB INFORMATIQUE POUR LES JEUNES**



Au cours de l'année scolaire 2003-2004, un club "Informatique" animé par François Jimenez, enseignant passionné par cette activité, a été créé.

L'objectif était d'initier les enfants à la pratique de l'informatique et de leur faire découvrir des logiciels et CD ROM à caractères éducatifs, adaptés à leur âge.

Cette activité est reconduite avec le soutien financier du Contrat Enfance de la CAF pour cette nouvelle année scolaire 2004/2005. Les parents intéressés pour leurs enfants en classe de CP, CE1 ou CE2 peuvent téléphoner au 04 77 39 07 39 (pendant les heures scolaires) ou contacter M. Grange, directeur de l'Ecole Primaire Publique de l'Etang.

Les séances se déroulent le mercredi de 17h30 à 18h30 à l'école de l'Etang.



## LE RECENSEMENT EN 2005

**Toute la population vivant à Saint-Genest-Malifaux sera recensée à compter du 20 janvier 2005.**

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'INSEE. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc...).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants. **Les communes de moins de 10 000 habitants, comme Saint-Genest-Malifaux**, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes - un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.

### ■ **Saint-Genest-Malifaux fait partie du groupe de communes recensées en 2005.**

**A partir du 20 janvier 2005**, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis. Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'INSEE.

**Votre réponse est importante.** Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951, c'est également une obligation.

**Pour obtenir des renseignements complémentaires, contacter votre mairie au 04 77 51 20 01**

Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site **insee.fr** à partir de septembre 2005.



# PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

## L'annonce d'une manifestation temporaire Ce qui est admis dans le Parc Naturel Régional du Pilat

### ■ Rappel du texte et du contexte :

L'application stricte de la loi conduit à l'interdiction de toute forme de publicité, y compris celle qui concerne les "fêtes locales", hors des emplacements réservés à cet effet. Néanmoins, la commission locale de signalisation, instituée au niveau du Parc du Pilat, a la possibilité d'assouplir cette application dans le cadre d'un processus concerté et admis par tous pour soutenir la vitalité des associations, essentielle à la vie et à l'animation locale. Les dispositions suivantes sont donc prises pour permettre l'annonce des manifestations temporaires de manière efficace, sans porter atteinte aux paysages du Parc.

### ■ Ce que l'on peut faire :

- Utiliser jusqu'à 20 pancartes disposées sur le bas côté des routes sur des supports autonomes.
- Cet affichage devra être limité au canton dans lequel la manifestation se déroule.
- L'installation peut se faire au plus tôt deux semaines avant la date de la manifestation.
- Le démontage doit se faire au plus tard dans la semaine qui suit la manifestation.
- Ces pancartes peuvent avoir une dimension maximum de 80 cm x 60 cm.
- Les banderoles ne pourront être installées que dans les agglomérations avec l'autorisation du Maire ; elle doivent être fixées au plus bas à 4 mètres du sol (7,50 m pour les nationales).

### ■ Ce que l'on ne doit faire en aucun cas :

- Utiliser comme support d'affichage les panneaux de signalisation routière et les équipements routiers, les arbres, les poteaux EDF, téléphoniques ou d'éclairage public, les cabines téléphoniques, les abribus et les conteneurs de tri sélectif.
- Poser les pancartes dans des endroits où elles gêneraient la visibilité ainsi que dans des secteurs dangereux comme les carrefours et les virages.
- Accrocher les banderoles sur les ponts.
- Peindre des inscriptions sur la chaussée.

*(Document validé par la commission locale de signalisation du 6 juillet 2004.)*

## Création d'une association



Une nouvelle association vient de naître dans notre commune. Elle se propose d'accueillir tous musiciens ou autres artistes afin de présenter des œuvres musicales ou théâtrales ou autres expressions artistiques dans toutes manifestations festives (sonorisation pour spectacles ou aide par des bénévoles).

Coordonnées : **ECLABOUSSE - Les Chomeys - Saint-Genest-Malifaux**

Tél. 04 77 51 25 86 ou 06 19 64 14 31 - email : [eclabousse@wanadoo.fr](mailto:eclabousse@wanadoo.fr)



## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

### La collecte sélective obtient son bac (jaune) !

Très prochainement le SICTOM Velay-Pilat assurera, dans un premier temps, la collecte sélective, dans la campagne, en semi porte à porte. De nombreux bacs jaunes, venant en complément des écopoints du bourg, vont être mis en place avant la fin de l'année. Ils permettront de faciliter encore votre geste de tri. Ces bacs seront réservés aux produits à recycler tels que les bouteilles en plastique, le papier (journaux, revues, magazines), les canettes en aluminium, les aérosols, les emballages "Tétra"... Il sera bien entendu strictement interdit d'y déposer ses ordures ménagères ainsi que le verre qui continuera à être déposé dans les colonnes d'apport volontaire prévues à cet effet ou tout autre déchet qui ne serait pas recyclable.

D'autre part, chaque foyer recevra bientôt "le trieur d'élite" (journal édité par le SICTOM) à l'intérieur duquel se trouve un coupon vous donnant droit à un sac de pré-collecte gratuit. Ce dernier, lavable et réutilisable, vous attendra dans votre mairie lors de la permanence prévue à cet effet. Il vous permettra de stocker et de transporter confortablement vos déchets recyclables jusqu'aux bacs jaunes.

A ce jour, nous produisons tous, en moyenne, 4 à 5 kg de déchets par jour. L'implication de chacun est donc plus que jamais nécessaire afin de diminuer le volume de déchets mis en décharge et préserver les ressources naturelles de notre planète. Avec votre aide, les bouteilles en plastique deviendront des vêtements en laine polaire ou des jouets, les canettes en aluminium serviront à la fabrication de pièces de moteur, le carton pourra se transformer en papier cadeau, etc..., alors n'oubliez pas : **"Sans tri, aucun recyclage n'est possible"**.



## CRIB (Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles administratives)

**Un réseau d'aide et de conseil aux associations sportives** (RENSEIGNEMENTS au 04 77 59 56 02)

- Pour **SIMPLIFIER** vos démarches administratives.
- Pour **TROUVER** toutes les informations sur le fonctionnement d'une association.
- Pour **DEVELOPPER** une association en toute sérénité.

Le Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles qui s'ouvre dans chaque département est destiné à faciliter les démarches des associations. Il est initié par le Ministère des Sports. Dans la Loire le CDOSL a signé, avec le soutien du Conseil Général, une convention d'objectif avec la DDJS pour animer ce CRIB. Ce Centre va donc permettre aux bénévoles de retrouver du temps pour se consacrer à l'animation de leur association. Le CRIB vous renseignera sur les informations administratives, comptables, juridiques ou de gestion. Possibilité de consulter sur place différents documents.

**Coordonnées** : Ludvine COTTE Animatrice CRIB Loire - CDOS Loire - Maison Départementale des Sports - 4, rue des Trois Meules  
42100 Saint-Etienne - email : [cdos@maisondessportsloire.com](mailto:cdos@maisondessportsloire.com) - site internet : <http://loire.franceolympique.com>